



17 septembre 2021

(21-6921)

Page: 1/1

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – ARTICLE 110 5) DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

### RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS

#### *Addendum*

La communication ci-après, datée du 16 septembre 2021 et adressée par la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

---

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions  
de l'ORD concernant le différend *États-Unis – Article 110 5)*  
*de la Loi sur le droit d'auteur*  
(WT/DS160)

Les États-Unis soumettent le présent rapport conformément à l'article 21:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémoire d'accord").

Le 27 juillet 2000, l'Organe de règlement des différends ("ORD") a adopté ses recommandations et décisions concernant le différend *États-Unis – Article 110 5) de la Loi sur le droit d'auteur* (WT/DS160). À la réunion suivante de l'ORD, les États-Unis ont informé l'ORD de leur intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD en rapport avec cette affaire. À la suite des discussions engagées pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable du différend, les États-Unis et les Communautés européennes sont convenus de recourir à l'arbitrage au titre de l'article 25 du Mémoire d'accord afin de déterminer le niveau de l'annulation ou de la réduction d'avantages résultant des dispositions de l'article 110 5) B) de la Loi des États-Unis sur le droit d'auteur. Après l'arbitrage, les parties sont parvenues à un règlement temporaire du différend, qui a été notifié à l'ORD le 23 juin 2003. Cet arrangement temporaire portait sur la période allant jusqu'au 20 décembre 2004.

L'Administration des États-Unis collaborera étroitement avec le Congrès des États-Unis et continuera de s'entretenir avec l'Union européenne afin d'arriver à une solution mutuellement satisfaisante de la question.

---